Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260104-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 19 janvier 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Dominique SÉVIN, Séverine DROUET, Michel ROZE (à c/ du point 2026.01.01), Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Patricia BOURNAI, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Christelle HOUIZOT (procuration à Emmanuel CASADO), **Karine PIQUET** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Jean-Pierre BATON** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **David FROGER** (procuration à Anne CARRÉE), **Gilles BRIZAY** (procuration à Gilles DETRAIT), **Valérie LOUAZEL** (procuration à Benoît FOUCHER)

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.01.04 - FINANCES – Répartition du produit des amendes de police 2025 pour les programmes 2026 – Demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2334-10, 11 et 12 ;
Vu le courrier en date du 26 novembre 2025 du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine relatif à la répartition des recettes des amendes de police 2025 pour les programmes 2026 ;

L'article R.2334-11 du CGCT stipule que la répartition des amendes de police est réalisée par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser.
Les articles R.2334-10 et R.2334-11 donnent description des projets d'aménagements éligibles aux sommes allouées par le CD 35. Dans tous les cas, les projets présentés doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne doivent pas être déjà réalisés.
Les demandes de subvention doivent être transmises au plus tard le 31 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260104-DE

A ce titre, la Ville de Noyal-sur-Vilaine envisage la réalisation des travaux suivants pour l'année 2026 :

- **Projet d'aménagement d'aires d'arrêts de bus sécurisées – Aménagement arrêt de car avenue du Chêne Joli**
  Coût HT 5 320,95 €

- **Projet d'aménagements de sécurité sur voirie – Sécurisation de l'intersection rue Pierre Marchand / rue du Commandant Desguez / rue Pierre Bellamy** par la création d'un plateau
  Coût HT 57 961,64€

- **Projet d'aménagements de sécurité sur voirie – Sécurisation de la rue du Commandant Desguez et de la rue du Moulin** par la pose de chaucidou
  Coût HT 5 833,33 €

- **Projet de pistes cyclables – Création d'une liaison douce rue Monnoyeur, de la rue Alain-Fournier jusqu'à l'arrêt de bus Mabilais**
  Coût HT 9 166,67 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nature des projets décrits ci-dessus et les proposer au titre des demandes d'aides financières « amendes de police » pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à présenter lesdits dossiers d'aides financières auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de la répartition des amendes de police « programme 2026 » pour un coût total de travaux de 78 282,59 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT